

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 84 (1975)
Heft: 3

Artikel: La Croix-Rouge suisse reçoit le Comité international de la Croix-Rouge
Autor: Senarclens, Hubert de / Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Croix-Rouge suisse reçoit le Comité international de la Croix-Rouge



Photos CRS/L.Wenger



Répondant à une invitation du nouveau Président du Comité international de la Croix-Rouge, le Dr Eric Martin, une vingtaine de membres du Conseil de direction de la Croix-Rouge suisse étaient reçus au siège du CICR, à Genève, le 17 mai 1974.

A son tour, la Croix-Rouge suisse a accueilli à Berne, le 30 janvier dernier, une importante délégation de membres du Comité international de la Croix-Rouge conduite par le Président Eric Martin qui désirait se rendre compte «sur le vif» des problèmes que soulève le travail pratique d'une Société nationale. En compagnie de plusieurs membres du Conseil de direction de la CRS et de collaborateurs de l'organisation centrale, nos hôtes eurent l'occasion de visiter la Centrale du matériel de Wabern (où ont été prises nos photos), soit un service qui est un vivant reflet des activités nationales et internationales de la CRS, ainsi que les installa-

tions du Laboratoire central du Service de transfusion de sang et l'Hôpital-école de la Croix-Rouge suisse, le «Lindenhof».

Conformément aux nouvelles structures que s'est données le CICR en juillet 1973, ses tâches sont réparties entre deux organes distincts qui sont l'Assemblée d'une part, le Conseil exécutif de l'autre, chacun des deux organes ayant ses responsabilités propres et son président.

L'Assemblée, organe suprême du CICR, est

composée de 15 à 25 membres: elle fixe la doctrine et la politique du CICR et exerce la haute surveillance sur l'ensemble de ses activités.

Le Conseil exécutif est chargé de la conduite générale des affaires et exerce la surveillance directe de l'administration. Il comprend 7 membres au plus qui peuvent être choisis parmi les membres du CICR ou en dehors de ceux-ci. La Direction, chargée de la gestion des affaires selon les directives générales du Conseil exécutif, est formée des

directeurs de trois départements: le Département des opérations, le Département de la doctrine et du droit, le Département administratif. Certains services sont rattachés directement soit à l'Assemblée, soit au Conseil exécutif; il s'agit de l'Agence centrale de recherches, de l'information et d'un organe de contrôle de la gestion et des finances. Pour assurer le renouvellement du Comité, le mandat des membres du CICR sera dorénavant limité à trois périodes de quatre ans.

En direct avec le Président du Comité international de la Croix-Rouge

Propos recueillis par Hubert de Senarclens, attaché de presse au CICR.

HdS: En juillet 1973, M. le Président, vous avez été nommé Président du Comité international de la Croix-Rouge. Les activités de la Croix-Rouge, d'une manière générale, vous étaient familières puisque, rappelons-le, vous aviez fait partie du Comité central de la Croix-Rouge suisse et que vous aviez présidé pendant plusieurs années la section genevoise de cette même Croix-Rouge. Ces différentes expériences vous ont-elles aidé à assumer vos nouvelles responsabilités?

Président Martin: Il est certain que j'ai acquis dans le passé une certaine connaissance de l'activité des Sociétés nationales, et c'est aujourd'hui pour moi un avantage lorsque, par exemple, je rends visite à leurs responsables. Je peux en effet me mettre aisément à leur place, apprécier l'activité des sections et présenter quelques remarques basées sur les expériences acquises. D'autre part, il n'y a pas de doute qu'étant médecin, le côté médico-social du travail

des Sociétés nationales m'est familier. Ce n'est bien entendu qu'un aspect des choses: comme Président du CICR un grand nombre de problèmes étaient entièrement nouveaux pour moi. J'ai dû faire mon apprentissage. Ce dernier a été rendu facile par les conseils, les avis et l'appui que j'ai reçus dans cette maison.

HdS: Si l'on examine l'actuelle position du CICR et qu'on la compare à ce qu'elle était il y a quelques années, on note un effort certain d'assurer une meilleure représentation des courants de pensées actuels. Peut-on s'attendre à d'autres initiatives dans ce sens ou estimez-vous au contraire qu'un équilibre est atteint?

Président Martin: Le problème de la composition du CICR fut et demeure une préoccupation constante des différents présidents et membres du CICR. En ce qui concerne les changements auxquels vous faites allusion,

il convient de préciser ce qui suit: nous avons cherché non pas tant à donner une image «proportionnelle» des diverses tendances et mouvements d'opinion existant en Suisse, mais à ne pas nous limiter à un recrutement trop local. Il n'y a pas de doute que les dernières nominations ont ouvert la porte à des tendances variées et à un apport enrichissant provenant d'autres parties de notre pays. On ne peut que s'en féliciter. En fait il s'agit pour nous avant tout de trouver des personnes qui soient *motivées*, c'est-à-dire intéressées, voire passionnées pour les problèmes de la Croix-Rouge. Nous ne pouvons nous contenter de personnalités, mêmes éminentes, qui nous accorderaient simplement un peu de leur temps libre. On a fait parfois des expériences malheureuses. Le CICR demande un *engagement personnel*, total, ce qui nous a incités à sélectionner des hommes d'expérience qui ont un intérêt marqué pour les questions humanitaires, une connaissance du monde et qui

acceptent de consacrer à notre institution le temps nécessaire.

HdS: Le CICR a fréquemment constaté ces derniers mois – et il en a du reste publiquement fait état – une politisation des enjeux humanitaires ou même une utilisation ouverte des victimes des conflits à des fins militaires ou politiques. Que peut faire le CICR pour prévenir de tels agissements ?

Président Martin: Nous sommes effectivement obligés de reconnaître cette politisation des situations que rencontre notre effort humanitaire. Il y a eu marchandage, c'est vrai, à plusieurs reprises entre des Etats engagés dans des conflits. S'il doit l'admettre, le CICR ne s'y est cependant *jamais résigné* et à plusieurs reprises, dans un passé même récent, il a tenu à proclamer qu'il ne peut y avoir d'applications conditionnelles des Conventions de Genève, mais bien au contraire le respect scrupuleux des engagements unilatéraux pris par les Etats qui ont signé les Conventions de Genève en 1949.

HdS: Se fondant sur son droit d'initiative universellement reconnu, le CICR s'est intéressé

activement ces dernières années à l'amélioration des conditions de détention des prisonniers politiques. En dix ans, il a visité quelque 100 000 détenus dans 65 pays. Estimez-vous que les résultats sur le plan de la protection de ces personnes sont à la mesure de ces chiffres impressionnants ?

Président Martin: Je ne suis pas sûr qu'il faille se baser uniquement sur des chiffres qui sont effectivement impressionnants. Il faut en revanche mesurer concrètement le résultat de l'effort accompli par le CICR. On doit reconnaître que lorsque le CICR est admis à visiter des détenus politiques, sans réserve et notamment dans des conditions qui permettent l'entretien sans témoin avec les détenus, des résultats positifs ont pu être obtenus. Nous avons le sentiment qu'à l'avenir, avec prudence, en tenant compte des expériences faites, il faudra développer cette tâche non conventionnelle de la Croix-Rouge, mais que personne mieux qu'elle n'a pu jusqu'à présent entreprendre.

HdS: Tout en reconnaissant l'urgente nécessité d'adapter les dispositions des Conventions de Genève à la nature des guerres modernes, certains ont émis l'avis qu'il fallait d'abord lutter pour une meilleure application des textes actuels. Qu'en pensez-vous ?

Président Martin: Les Conventions de Genève ont été acquises après des efforts considérables, avec la collaboration de juristes éminents et d'experts ayant accumulé l'expérience des conflits armés. Je suis convaincu qu'il faut commencer par obtenir une observation rigoureuse des Conventions de Genève de 1949, même si elles peuvent paraître parfois complexes ou même occasionnellement inadaptées aux conditions des guerres modernes. Ce serait une erreur de nier ce qui a été fait. On doit rester fidèle aux textes existants tout en les complétant par des Protocoles additionnels que nous avons préparés et qui permettront en particulier une meilleure sauvegarde des populations civiles.

HdS: Depuis quelques années, on assiste à une prolifération dans le monde des institu-

tions humanitaires. Par ailleurs, l'organisation des Nations Unies se révèle de plus en plus active dans les domaines qui touchent de près à la Croix-Rouge. Cette évolution menace-t-elle le rôle spécifique du CICR ?

Président Martin: Nous ne le pensons pas car nous avons l'impression – et les faits le prouvent – que les Nations Unies ont confiance dans le CICR et reconnaissent son rayonnement moral et ses qualités d'impartialité. Il n'en demeure pas moins que de plus en plus sur les terrains d'opérations, une collaboration s'établit entre les deux institutions. Il convient donc dès le départ de mettre les choses au point et de faire admettre la mission spécifique de la Croix-Rouge. Si donc chacun demeure dans le champ d'activité qui est le sien, il ne peut y avoir de difficultés entre les institutions en présence.

HdS: Comment, M. le Président, envisagez-vous l'avenir du CICR, dans un monde où la violence se généralise et où les conflits prennent des formes de plus en plus complexes ?

Président Martin: Je pense que répondre à cette question, c'est un peu ce que nous avons fait tout au long de cette interview. Le CICR doit rester sur le terrain ferme qui est le sien, le terrain des Conventions de Genève et des mandats qui lui ont été confiés par la communauté internationale. Il doit faire preuve d'initiative, nous l'avons vu avec les visites aux détenus politiques, il doit enfin chercher par tous les moyens à développer le droit humanitaire et à en diffuser les principes dans le monde. J'insiste sur ce dernier point car il est essentiel. Il y a là encore un effort considérable à poursuivre avec l'appui des Sociétés nationales. Il s'agit de développer dans les écoles primaires et secondaires, dans les universités et auprès des forces armées, cette connaissance des dispositions des Conventions de Genève, et susciter de l'intérêt pour le droit humanitaire. C'est là un des tributs importants que la Croix-Rouge peut apporter au profit de la paix et au service de l'humanité.

